



Règlement Intérieur

Pour votre tranquillité et votre sécurité

1. Conditions d'admission et de séjour :

Toute personne désireuse de se loger dans les établissements d+ se doit de solder son séjour à l'arrivée. Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Eurocard, Mastercard. Nous demandons à toute personne séjournant dans nos établissements de présenter une pièce d'identité pour les règlements par chèques ou chèques vacances. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

La taxe de séjour, non incluse dans le prix de la réservation, est en vigueur dans la commune. Elle est payable sur place.

2. Interruption et annulation du séjour :

En cas d'interruption du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement. De même, en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement.

Toute annulation doit nous parvenir 48H avant la date d'arrivée. Dépassé ce délai, la réservation est due.

La non présentation est considérée comme la prise effective de la chambre.

3. Présentation :

Les établissements d+ ont la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente, les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

4. Accès aux chambres :

Les chambres sont disponibles à partir de 17H00 et doivent être libérées avant 10H00. Attention, en cas de départ au-delà, une nuit supplémentaire vous sera facturée. Si vous désirez conserver la chambre une nuit supplémentaire, le paiement de la chambre doit être effectué avant 10H00, sous réserve de disponibilité. De plus votre chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé ; pour assurer les règles de sécurité vous ne devez en aucun cas héberger des personnes supplémentaires. Merci de veiller à ce que la porte de votre chambre soit bien fermée avant de quitter la chambre ou de vous coucher.

5. Nuisances :

Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 21H00 et 8H00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne pourra amener les établissements d+ à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R ;1334-31 du Code de la Santé Publique).

6. Interdictions :

sont interdits dans les établissements d+ :

toute attitude ou comportement agressif ou susceptible de créer de la gêne ou un climat d'insécurité au sein des établissements d+;

le bruit dans les unités d'hébergement, ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment. Le silence est demandé à partir de 21h, en dehors des activités exceptionnelles organisées par les établissements d+; (ex. : bals en extérieur);

la consommation de drogue ou de tout autre produit illicite. de fumer dans les chambres et toutes parties de des établissements d+;

l'accès aux locaux techniques, en particulier : les cuisines, quais de déchargement, garages, réserves, ateliers, chantiers balisés, toitures-terrasses;

la confection ou consommation de repas dans la chambre. Il est interdit de sortir la nourriture des salles de restauration (en dehors des pique-niques prévus). La vaisselle ainsi que le mobilier de restauration ne doivent en aucun cas sortir des restaurants.

l'entrepôt, dans les chambres ou les réfrigérateurs des établissements d+ de denrées alimentaires périssables;

l'entrepôt de matériel de sport dans les chambres ou sur les balcons;

la vente de tout produit ou service dans l'enceinte des établissements d+;

la consommation au restaurant et au bar de produits achetés à l'extérieur;

la présence d'animaux (même exotiques, en cage, vivarium ou autre) dans les établissements d+;

l'accès aux ascenseurs est réservé aux personnes à mobilité réduite;

7. Respect des lieux :

Nous vous demandons de respecter les lieux ainsi que la décoration de votre chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. De même pour la disparition des serviettes, tapis, oreillers, couettes, etc... Pendant votre séjour, une clé vous sera remise vous permettant le libre accès à votre chambre. En cas de perte, la réfection vous sera facturée au tarif en vigueur. En cas de départ très tôt le matin, pensez à laisser votre clé d'accès dans la chambre ou à la Réception et veuillez à bien fermer la porte derrière vous.

8. Application

Le règlement intérieur des établissements d+ s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur des établissements d+. En cas de non-respect par le client d'une des dispositions, l'établissement d+ se trouvera dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement et ce, sans aucune indemnité.